

Nicolas Mariot, « Le président en voyage : rapprochement physique et distanciation protocolaire », in Yves Déloye, Claudine Haroche et Olivier Ihl, *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 263-280.

Nous voudrions interroger ici la place du dispositif protocolaire dans le cadre des voyages du chef de l'Etat en province, à partir des résultats de deux enquêtes concernant un voyage de F. Mitterrand à Lille en 1993 et les voyages en province de Carnot à la fin du siècle dernier. Il s'agira plus précisément de poser quelques questions quant à la place du protocole dans la relation entre ceux qui appartiennent à la liste fixe des rangs et préséances et le public anonyme de telles cérémonies, relation comprise à travers la nécessité pour les premiers de "faire participer" le second<sup>1</sup>.

On peut ainsi montrer que le dispositif protocolaire joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une fiction relationnelle au coeur du voyage de souveraineté : en rendant le chef de l'Etat presque invisible pour le public exclu de l'espace protocolaire, en réinstituant concrètement la majesté de la fonction présidentielle dans le voyage (entendu alors comme processus de (re)légitimation), l'outil protocolaire hiérarchise et donne à voir l'ordre politique mais vient aussi contredire la fiction d'un rapprochement physique, palpable, du titulaire du poste présidentiel vers ses administrés, conjurant ainsi le risque inhérent à ce type de déplacement d'une familiarité trop grande. Or, on peut montrer que cette fiction est au principe même du déplacement

---

<sup>1</sup> Le texte qui suit tente d'approfondir quelques pistes lancées dans un précédent article : « "Propagande par la vue". Souveraineté régaliennne et gestion du nombre dans les voyages de Carnot (1888-1894) », *Genèses*, n°20, sept. 1995, p. 24-47.

souverain vers le "peuple" des citoyens attendus en masse lors de telles visites<sup>2</sup>.

Le protocole, parce qu'il est barrière et masque, participe ainsi de façon inattendue mais non moins active au "bon comportement" minimal attendu du public (c'est à dire manifester des efforts pour voir le chef de l'Etat), comportement dont nous essayerons de montrer qu'il obéit à des principes spécifiques qui ne sont pas ceux d'une action codifiée, à la différence justement de l'action protocolaire lorsqu'elle se joue uniquement parmi les membres de l'espace protocolaire du voyage, interdit au profane<sup>3</sup>. Tout autant, le système des rangs et préséances permet de remettre en majesté ce poste présidentiel alors même que le rapprochement physique avec le citoyen commun met constamment en danger le caractère exceptionnel, hors du commun, au dessus de tous les autres, de l'institution présidentielle.

Nous présenterons donc dans un premier temps le rôle concret du protocole dans l'interaction entre les membres du cortège officiel des voyages d'Etat en province et leur public à partir de l'enquête réalisée à Lille. Ensuite, nous chercherons à spécifier, à partir justement de la position occupée par la codification des rangs et

---

<sup>2</sup> Cf. l'un des très rares travaux abordant la question des interactions entre une autorité en déplacement et "son" public : Daniel Dayan, « Présentation du pape en voyageur », *Terrain*, n°10, 1990.

<sup>3</sup> Sur les jeux et conflits protocolaires au sommet de l'Etat, cf. récemment Stéphane Monclaire, « L'usage du protocole. Mise en scène rituelle et travail d'institutionnalisation » et Patrick Lehingue, « La parole présidentielle. Travail de codification et définition du poste », in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, PFNSP, 1992, p. 141-159 et 109-139. A ce propos, nous chercherons à montrer que le choix des termes utilisés est plus adapté à la réalité des pratiques analysées dans le cas de P. Lehingue ("codification"), que dans celui de S. Monclaire ("mise en scène rituelle")

préséances dans ce type particulier de cérémonies avec public anonyme, comment peut être mobilisée la notion de rite pour en faire autre chose qu'une simple pratique routinisée. Enfin, nous mettrons ces formes actuelles en relation avec la mobilisation protocolaire ou au contraire les tentatives normatives de relégation du dispositif des rangs et préséances dans les visites de Carnot, premier chef de l'Etat républicain à avoir remis au goût du jour la pratique du déplacement en province dans un véritable "tour de France". Enfin, nous chercherons en conclusion à poser quelques questions d'ordre plus général concernant l'histoire du protocole depuis le décret de Messidor an XII.

#### **F. Mitterrand à Lille : l'objet invisible de tous les regards**

Nous ne reviendrons pas ici sur les problèmes méthodologiques rencontrés au cours de cette enquête lilloise, qui, sur bien des points, mériteraient d'être développés<sup>4</sup>. L'essentiel du travail consistait à suivre dans sa totalité une visite en province de F. Mitterrand, à la fois, par une observation de type ethnographique, de l'intérieur du cortège présidentiel, et de l'extérieur, du point de vue du public, par l'intermédiaire de l'observation et de la passation d'un court questionnaire.

Le travail de terrain était donc aussi strictement cloisonné que ne l'est la visite pour ses différents acteurs : les enquêteurs qui nous accompagnaient ne pouvaient franchir les barrières métalliques séparant le public du cortège, comme nous ne pouvions quitter ce dernier sous peine de perdre sa tête définitivement. On peut dire

---

<sup>4</sup> Cf. notre mémoire pour le DEA d'Etudes Politiques de l'IEP de Paris : *Analyse et perception d'un rituel politique contemporain : l'exemple d'un voyage présidentiel en province*, septembre 1993.

que ces barrières délimitent strictement l'espace d'application du protocole, pour peu que l'on considère le groupe des invités "badgés" comme incluant l'ensemble des corps constitués. Les badges sont d'ailleurs le signe concret de la hiérarchie réglant le champ notabiliaire lors de ces visites. Ayant pris contact directement avec la Présidence pour obtenir les autorisations nécessaires, nous possédions les "sésames" pour l'ensemble de la journée, étant ainsi l'objet de questions nombreuses pour savoir à quel accès donnait droit tel ou tel autre carton de couleur.

Nous ne reviendrons pas non plus sur le voyage lui-même et son importance symbolique dans la visite. Il est tout de même nécessaire de présenter rapidement quelques caractéristiques de ce déplacement qui doivent permettre de mieux saisir l'ordonnancement du cortège et la place de l'interaction entre le président et le public.

Le voyage lillois a pour objet officiel l'inauguration de la nouvelle gare T.G.V. Euralille. Il est très court, à peine trois heures de présence, y compris le déjeuner en mairie. D'autre part, il est particulier parce que le nombre des invités y apparaît particulièrement important : ceux de la SNCF, des collectivités locales, des ministères concernés, enfin de la Présidence. De fait, il est peu tourné vers le public extérieur : il ne donne en particulier lieu à aucun discours public. Seules quelques prises de parole, dont celle du chef de l'Etat, ont lieu dans le beffroi.

Le seul moment privilégié durant lequel le Président peut être vu relativement facilement par tous reste sans doute celui des honneurs militaires puisque la sécurité oblige chacun, y compris et surtout les journalistes, à s'écarter pour laisser le Président passer

les troupes en revue seul. Mais s'il est là en pleine visibilité, il s'agit aussi d'une visibilité typiquement "protocolaire" puisque c'est le moment où s'exprime le mieux l'exceptionnalité du statut présidentiel : nul ne peut approcher le chef de l'Etat, y compris l'ensemble des autres membres de la liste des préséances.

Hormis ce court instant, on peut décrire le cortège présidentiel ainsi :

- En avant bien sûr les "éclaireurs" de la sécurité, gendarmes, policiers en tenue et en civil.

- Ensuite le "front des journalistes" qui se déplace évidemment dans le sens de la marche mais, contrairement à tous les autres membres du cortège, exception faite de certains membres de la sécurité, en reculant, regardant toujours le Président pour le photographier plusieurs dizaines de fois sous le même angle. Ce groupe homogène a une vie "sui generis" puisqu'il se fait et se défait continuellement sous la pression des gardes du corps : ceux du premier rang prennent quelques poses puis sont éjectés ; ils s'écartent alors, laissant leur place aux suivants, puis vont se replacer en queue de groupe pour remonter la chaîne jusqu'à pouvoir de nouveau prendre quelques photos. Leur nombre (une vingtaine au moins) et surtout le fait qu'ils semblent répéter tous de multiples fois un geste identique apparaît à l'observateur assez absurde. Pourtant, il semble que la logique de l'action réside dans le fait "qu'il faut être présent", qu'il ne faut rien manquer d'une éventuelle image-choc. Et comme il faut justifier de son activité pour avoir une place, les pellicules s'emplissent à vive allure sans pour autant devenir des témoignages ensuite repris (presque tous les journaux n'ont repris qu'une image du poste de pilotage du T.G.V.).

- Ensuite, mais "faisant réellement corps" avec les journalistes, on trouve la sécurité rapprochée du Président. Les gardes du corps

font véritablement fonction de bélier pour repousser les journalistes et laisser un espace devant le chef de l'Etat. D'autres sont dispersés tout autour de lui : "têtes chercheuses", ils sont quasiment les seuls membres du cortège à regarder constamment autour d'eux, en particulier "le public", qu'il s'agisse des invités ou des spectateurs.

- Ensuite se développe un "triangle" avec à sa tête le Président et à ses côtés, légèrement décalés, "la puissance invitante" (P. Mauroy et M.-C. Blandin), enfin les gardes du corps les plus rapprochés.

- Viennent juste derrière les quatre ministres présents, l'équipe élyséenne (la chef de cabinet, le chef du protocole, la responsable de la communication ... etc.), les préfets en grande tenue et les autres notables locaux d'importance.

- Parfois mêlés au groupe précédent ou sur les côtés, le plus souvent encore en arrière, on trouve dans une grande cohue "le reste" du cortège, divers élus, membres des administrations, "invités". Chacun essaie tant bien que mal de suivre le rythme, provoquant une certaine pagaille : le rythme de marche présidentiel est en effet assez lent mais le nombre de personnes composant le cortège, combiné aux allées et venues incessantes des membres de la sécurité (pas toujours "dans le sens de la marche") rend la progression et le maintien de sa "position" souvent difficile.

On perçoit donc mieux la grande difficulté que peuvent connaître les spectateurs pour simplement parvenir à voir le Président : les journalistes "font écran" en tête de cortège et le Président est le plus souvent noyé dans une masse informe. Reste le court instant durant lequel le chef de l'Etat passe en face des spectateurs massés sur les côtés ou pour quelques privilégiés, celui où il s'approche pour serrer quelques mains. *La Voix du Nord* note ici avec raison :

« S'il fallait une deuxième image, ce serait celle de la formidable cohue qui accompagna, à l'intérieur de la gare puis jusqu'au chantier voisin d'Euralille, le cortège présidentiel. Au point que l'on était plus porté que l'on ne marchait le long du trajet. L'équation : beaucoup d'invités + beaucoup de journalistes + un temps très réduit = bousculade, s'est bien vérifiée. Tenant à la fois de la nuée de sauterelles et du rouleau compresseur, cette foule emporta tout sur son passage, laissant peu de chances aux milliers [sic<sup>5</sup>] de curieux, coincés derrière les barrières, d'apercevoir "leur" Président »<sup>6</sup>.

Le public apparaît donc grandement exclu de ce qui se passe : on ne rencontre pas de bains de foule, le moment "public" essentiel (les honneurs militaires et le déplacement à pied de la gare au chantier) ne dure qu'une vingtaine de minutes.

Il ne développe pas non plus une grande solennité. Il semble même qu'au contraire, il existe une sorte de coupure entre les spectateurs, auxquels la mairie a "réservé" une "fête" dans les rues du centre ville, et les invités des cérémonies<sup>7</sup>, césure dont l'origine

---

<sup>5</sup> D'après nos estimations personnelles à la vue du nombre de rangs de spectateurs derrière les barrières, on peut dire qu'au plus un millier de personnes assistait effectivement à la scène.

<sup>6</sup> *La voix du Nord* du 19 mai 1993.

<sup>7</sup> Alain Corbin souligne combien la « fête octroyée » au peuple est l'une des caractéristiques fondamentales de « La fête de souveraineté », in A. Corbin, Noëlle Gérôme et Danièle Tartakowsky, *Les usages politiques des fêtes aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 25-38. Cf. en particulier p. 28 : « aux notables est réservée la participation aux cérémonies

tient à la fois à la distance protocolaire inhérente à ce genre de manifestation et au caractère relativement hétéroclite et "agité" du gros du cortège, composé essentiellement d'invités cherchant à "suivre le rythme", à garder leur place.

Il faut encore rappeler que l'attente préalable à l'arrivée du chef de l'Etat n'existe quasiment pas, alors qu'elle joue un rôle important dans la séparation avec le temps social ordinaire dans tout rituel : très peu de gens se déplacent tout exprès pour la cérémonie.

Pourtant, on a pu constater que certaines personnes étaient allées jusqu'à attendre le chef de l'Etat sous la pluie devant l'entrée de la mairie lilloise, demandant aux forces de l'ordre « quand est-ce qu'il arrive », comme d'autres ont déclaré être venues « par hasard » mais ont attendu le retour du Président à la gare après le déjeuner servi en mairie pendant plus d'une heure. En tout état de cause, même si le voyage lillois n'était que peu propice à une exaltation populaire forte, il faut constater qu'un public relativement important a pris place derrière les barrières sur la place de la gare et est resté souvent durant la totalité de la cérémonie. Or, nous l'avons dit, l'objet des regards est pratiquement invisible, à moins de faire des efforts particuliers pour "gagner sa place" et espérer voir le visiteur en jouant des coudes. D'autre part, il ne se passe rien pour le public : de simples honneurs militaires, des drapeaux tricolores, des tapis d'honneurs bleus aux couleurs du T.G.V., une courte promenade d'un président qu'on peut tout juste distinguer, un cortège hétéroclite rassemblant les titulaires de préséances et une foule d'invités inconnus.

---

par le moyen de l'invitation personnalisée ; au reste - au peuple - est dévolue la réjouissance : le spectacle, l'exercice, le jeu surtout. »



On peut donc tenter ici d'expliquer les conditions de possibilité au fait que ce voyage, même s'il apparaît particulièrement pauvre du point de vue de sa solennité et de sa mise en scène, semble néanmoins "fonctionner" du point de vue de l'ensemble des commentateurs et spectateurs. Il faut se demander ce qu'aurait pu représenter un échec pour cette visite présidentielle : en premier lieu, on peut répondre que le danger ultime guettant ce type de pratique politique reste évidemment l'absence éventuelle de public, en second lieu sa non participation. Imagine-t-on la venue d'un chef de l'Etat sans public, ou peut-être pire : la présence d'un public restant silencieux ?

Nous allons maintenant chercher à montrer que le protocole joue un rôle essentiel dans cette réalisation minimale et indispensable de tout "paraître en public"<sup>8</sup> politique qu'est le fait d'attirer un public qui fasse montre "d'obligeance" envers les organisateurs de la cérémonie, pourrait-on dire, en applaudissant, en criant, en se bousculant pour suivre le cortège, en grimpant sur le mobilier urbain pour mieux voir.

### **Désordre politique et ordre protocolaire : conjurer le rapprochement physique par la distanciation protocolaire**

On peut dire, même si nous n'avons volontairement pas développé ici la question de l'exégèse symbolique de la pratique du voyage faite par F. Mitterrand pour rester du côté de la seule analyse des pratiques effectives, que sa venue représente un certain désordre,

---

<sup>8</sup> Cf. le numéro de *Terrain* consacré à ce thème et en particulier Christian Bromberger, « Paraître en public. Des comportements routiniers aux événements spectaculaires », *Terrain* n°15, oct. 1990, p. 5-11.

tant d'un point de vue matériel dans la ville que pour le citoyen commun peu habitué à voir "en vrai" son mandataire ultime, le chef de l'Etat. Sans doute peut-on affirmer qu'il y a, dans tout voyage en province, volonté de réaffirmer (au sens de répéter) une légitimité toujours fragile<sup>9</sup>. Il s'agit en particulier de contrecarrer le sentiment de l'éloignement du pouvoir.

C'est sans doute à conjurer ce désordre là (l'exercice du pouvoir ?) que "sert" aussi le voyage. Il donne alors à voir un double processus de rapprochement physique et d'éloignement protocolaire : le souverain redevient physiquement proche, palpable (on peut "le voir" ou même lui serrer la main), il est l' élu physiquement proche d'un territoire très important, d'une population énorme qu'il représente, le détenteur de la fonction de chef de l'Etat ; mais il est aussi plus lointain et distant que jamais puisque, malgré cette proximité, les règles codifiées du protocole font qu'il reste différent ("à part"), intouchable sauf s'il le désire, et même au dessus ou devant ceux qui l'accompagnent<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Sur l'exégèse de F. Mitterrand donnant le sens de chaque déplacement dans le cadre général de ses voyages en province et sur les "discours explicatifs" fournis par la puissance invitante (P. Mauroy et la présidente du Conseil Régional), cf. notre travail, *Analyse et perception...*, op. cit., première partie. Ce travail répété d'imputation d'un sens "démocratique et historique" à la pratique de la visite provinciale illustre ici concrètement le processus de légitimation du pouvoir dont J. Lagroye souligne qu'il « suppose un "savoir" qui dissimule l'essence même de la relation de pouvoir, qui prétend révéler une raison profonde de ce que l'assujetti est tenté de percevoir comme inacceptable . [...] Ce savoir est un "texte caché", au sens où il n'est accessible que par le truchement des interprètes autorisés [...] », in « La légitimation », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol. 1, Paris, PUF, 1985, p. 408.

<sup>10</sup> Ce double processus de rapprochement physique et d'éloignement protocolaire (ou institutionnel) s'apparente ainsi précisément à une représentation concrète du schéma de la délégation politique : en s'approchant du citoyen commun, le chef de l'Etat vient rappeler l'origine délégataire de son pouvoir (et fait l'exégèse, nous l'avons dit, de cette "raison

On peut ici souligner cette observation faite par un des spectateurs lillois (« l'important, c'est qu'il se soit déplacé, ça le rapproche des gens ») et la rapprocher d'un autre "sens indigène" donné aux visites présidentielles de Carnot. Au Havre, notre informateur, E. Bertol-Graivil, journaliste et chroniqueur attiré des voyages, se fait, pour peu qu'on accorde quelques crédits à ses propos, quelque peu ethnologue : « des conversations s'engagent dans la foule à propos de monsieur Carnot : c'est bien à lui d'être venu disent les uns. Oui, répondent de braves femmes. Il a bonne figure. Il ne fera pas tuer nos enfants »<sup>11</sup>.

Plus globalement, on peut noter l'intériorisation profonde d'un phénomène lentement naturalisé par le travail de l'institution présidentielle : plus du tiers des 181 enquêtés lillois se déclare tout à fait ou plutôt d'accord avec le fait que le président en visite représente alors "tous les Français" autant que l'Etat lui-même (en particulier à travers la symbolisation de la Nation et la présence des ministres de cohabitation). Le travail débuté par Carnot pour donner à voir l'institution comme "au dessus des conflits politiques", "gardienne de la constitution", apparaît avoir été particulièrement efficace<sup>12</sup>. Si dans un même entretien, on peut

---

démocratique" du déplacement), mais, en même temps, les règles protocolaires lui permettent de marquer et de réaffirmer pratiquement sa position de "faiseur" du groupe politique dont il est issu (là encore, l'exégèse en mairie joue sur ce double rapport : s'il est un président élu, il est aussi le chef de l'Etat, l'incarnation vivante de la Nation, le représentant d'une « tradition nationale » : il parle au nom de la communauté nationale comme il parle de la communauté nationale). Cf. Pierre Bourdieu, « La délégation et le fétichisme politique », *ARSS*, n°52-53, 1984, p. 49-55.

<sup>11</sup> Eugène Bertol-Graivil, *Les 28 jours du président de la République*, Paris, Ernest Kolb, 1889, p. 196.

<sup>12</sup> Sur le travail de construction d'un "nouveau métier" de président par Carnot, cf. notre travail, *Les voyages en province de Carnot et de Boulanger (1888-1894). Quelques éléments pour une approche du travail de représentation politique*, mémoire du DEA de Sciences sociales (ENS-

stigmatiser le rôle de l'ombre du chef de l'Etat depuis l'Elysée, si l'on peut déclarer ne faire qu'une confiance toute relative aux hommes politiques, il ne fait pas de doute qu'en de telles circonstances, le président est à la fois le "chef de l'Etat" et "celui de tous les Français". En ce sens, le voyage permet aussi aux spectateurs de toucher du doigt les grandes abstractions philosophiques ou administratives du régime<sup>13</sup> : le voyage est l'occasion de se représenter concrètement l'Etat magnifié dans le faste protocolaire.

Mais si le protocole officiel remet en majesté le titulaire de la fonction, s'il permet de conjurer le risque d'un trop grand désordre populaire qui viendrait troubler l'harmonie du pouvoir en représentation (tout l'Etat se donne à voir dans le cortège lillois, de son chef au maire d'une petite commune ou fonctionnaire des ministères), s'il donne à voir le lustre nostalgique de la République à travers les costumes d'apparat des officiels du protocole, des préfets ou des gendarmes, il est aussi, nous l'avons montré, barrière et masque pour le public.

En ce sens, il joue un rôle fondamental parce qu'il est une des conditions de possibilité au bon déroulement de la cérémonie. On pourrait dire en forme de boutade que réduire le protocole pour rendre le président plus visible ne serait pas un grand service à lui rendre : cela éviterait sans doute au public de représenter correctement et inconsciemment, par son mouvement d'ensemble,

---

EHESS), 1994, p. 88-96. Sur le président comme « gardien et médiateur du sens de la Constitution », cf. Bastien François, « Le président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in *Le président de la République*, op. cit., p. 303-330.

<sup>13</sup> Cf. sur ce point la communication de Y. Déloye dans ce même ouvrage.

l'image attendue en de telle circonstances d'une foule bruyante et dissipée.

Ainsi, en reprenant les termes proposés par E. Katz et D. Dayan, on peut dire que la visite présidentielle est bien une cérémonie au sens où « elle relève à la fois du spectacle et de la fête en ce que, d'une part, elle se construit sur un thème et un programme précis et distingue sans ambiguïté performants et spectateurs ; en ce que, d'autre part, elle repose sur l'interaction des uns et des autres »<sup>14</sup>. Si effectivement performants et spectateurs sont strictement séparés à Lille, ils se doivent d'interagir selon des formes à la fois improvisées et strictement obligées. Le chef de l'Etat entouré des hommes de l'apparat en grande tenue se doit de paraître solennel à la tête du cortège, masquant toute émotion à l'exception éventuelle de sourires s'il serre quelques mains, jouant alors quelques instants sur le registre de l'intimisation de la relation, rompant totalement avec le cadre protocolaire avant d'y revenir très vite (il peut même, suprême cadeau, se faire embrasser).

A l'inverse, le public se doit de quitter son rang de spectateur pour devenir acteur de la cérémonie en exprimant son affectivité. De ce point de vue, le protocole l'y aide grandement : en éloignant concrètement le président, en l'entourant d'une foule de gens, il oblige les individus présents à faire des efforts pour voir, à jouer avec les barrières et le mobilier urbain pour parvenir à rendre humain l'objet invisible et froid des regards. Le but du jeu est alors, pour les plus virulents des spectateurs, de trouver sa place, de montrer sa joie, son émotion par des cris et gestes passionnés pour parvenir à détourner sur soi l'attention du personnage et lui faire

---

<sup>14</sup> Daniel Dayan et Elihu Katz, « Rituels publics à usage privé », *Annales ESC*, n°1-2, 1983, p. 4-5.

quitter pour soi son rang, être distingué par le fait qu'il quitte sa solennité quelques instants, lui arracher un sourire. L'expression affective est essentielle également parce qu'elle permet de noyer dans le brouhaha les inévitables récalcitrants ou autres moqueurs : peu importe que certains insultent le président tant qu'on ne peut les entendre. Dans ce cas, il est même de bon ton qu'ils s'agitent et fassent monter la pression autour d'eux.

Il s'agit donc d'un jeu complexe sur les bonnes manières, l'expression ou non des sentiments. Mais, comme pour le chef de l'Etat, cette expression affective est toute protocolaire : elle ne représente en aucun cas un échange circulaire de type linguistique entre le visiteur et les spectateurs. Au contraire, la visite présidentielle donne à voir un échange orienté (tendu vers la bonne réalisation de l'oeuvre entreprise) dans lequel chaque partie improvise une représentation traditionnelle et presque caricaturale d'attitudes émotionnelles obligées en de telles circonstances. Le protocole de l'ordre politique comme le protocole officiel des sentiments jouent ainsi un rôle fondamental dans l'expression exagérée des affects.

De ce point de vue, le rôle joué par les membres des Jeunesses socialistes et des militants locaux, venus avec force banderoles et criant le plus fort possible pour entraîner leurs voisins immédiats est essentiel : professionnels de l'acclamation routinisée, ils mettent sur la voie de l'expression affective obligée les spectateurs badauds, renforçant le caractère caricatural, traditionnel, des émotions présentées par la foule.

A partir de ces considérations, on peut reprendre et tenter de développer dans un cadre occidental et contemporain quelques propositions de Carlo Severi et Michael Houseman dans leur "théorie de l'action rituelle" développée à partir de la relecture du

naven de Bateson<sup>15</sup>. On peut ainsi tenter de préciser des différences théoriques entre les notions de code et de rite, et même qualifier le dispositif protocolaire de code plutôt que de rite<sup>16</sup>. Il nous semble ainsi que nous sommes à Lille très précisément dans le cadre d'une relation de type rituelle dans laquelle le protocole perd en partie (c'est à dire dans la seule interaction entre public et président, mais pas au sein du cortège) son caractère de code normatif construit donc manipulable. Il devient, dans l'interaction minimale et inconsciente entre le cortège et son public, l'outil d'un travail visant au basculement rituel de la cérémonie.

Il nous semble, pour reprendre la différenciation proposée par Bateson, que les règles d'apprentissage de l'ethos quotidien (négatives, car apprises par différenciation par rapport au comportement d'autrui ; et normatives, parce que susceptibles de reformulations constantes chaque fois qu'elles sont transgressées) ne s'appliquent absolument pas dans le cadre des comportements du public lillois, alors qu'elles sont celles des comportements adoptés par les titulaires de la liste des rangs et préséances vis à vis du code protocolaire. Ainsi on dira qu'il y a des usages latéraux du protocole : c'est le cas pour les invités membres du cortège, chacun cherchant à être le plus près possible du chef de l'Etat et à passer outre les barrages de sécurité, certains lieux comme la présentation

---

<sup>15</sup> Michael Houseman et Carlo Severi, *Naven ou le donner à voir. Essai d'interprétation de l'action rituelle*, Paris, CNRS Editions-Editions de la MSH, 1994.

<sup>16</sup> Pour une présentation détaillée de l'ouvrage de Houseman et Severi et de cette distinction entre rite et code, cf. notre article, « Le rite sans ses mythes : forme rituelle, temps et histoire », *Genèses*, n°21, janvier 1996.

de la maquette du chantier par l'architecte étant réservés à quelques privilégiés munis du badge y donnant accès.

A l'inverse, il nous semble que les attitudes affectives du public de la cérémonie lilloise ne peuvent être qualifiées de comportements intersubjectifs quotidiens. On peut tenter de montrer que les règles d'apprentissage du rite sont bien ici celles que définissent Houseman et Severi pour définir un ethos rituel bien distingué de l'ethos des interactions quotidiennes<sup>17</sup> : positives, car apprises en les agissant, et constitutives, car elles fondent la nature même de l'action.

Nous l'avons dit : il nous semble qu'il n'y a pas beaucoup de façons de qualifier une cérémonie politique avec la présence d'un public profane : soit le public fait effectivement ce qui est attendu de lui, soit il ne le fait pas et alors il n'y a plus de cérémonie du tout. A l'instar des règles du jeu d'échec (on ne peut pas jouer plus ou moins aux échecs : soit on respecte les règles et on y joue, soit on n'y joue pas du tout, on fait autre chose que jouer aux échecs), la visite présidentielle se joue sur une configuration relationnelle formelle dans laquelle s'expriment des attitudes émotionnelles obligées, caricatures de celles de la vie quotidiennes, et proposant un bouleversement passager, une inversion momentanée de relations normalement antithétiques dans la vie quotidienne entre deux individus ne se connaissant pas (par exemple le fait que le chef de l'Etat vienne serrer la main ou embrasser quelqu'un dans le public n'appartient pas au domaine des codes de politesse courants tels qu'a pu les décrire E. Goffman<sup>18</sup>). Au coeur de cette

---

<sup>17</sup> M. Houseman et C. Severi, *op. cit.*, p. 196-197.

<sup>18</sup> En ce sens, si l'on reprend la distinction que nous proposons ici, les interactions quotidiennes qu'il a analysées doivent être clairement situées du



configuration relationnelle particulière propre à l'action rituelle, le protocole vient jouer un rôle de pivot, organisant la gestion des sentiments présidentiels et sa majesté, repoussant la foule trop pressante ou au contraire s'effaçant pour humaniser la relation et offrir l'image attendue : celle d'un président qui fait comme s'il était très proche, comme si le protocole n'existait pas.

La normativité rituelle apparaît donc plus contraignante encore que celle d'une codification juridique quelconque, sans doute parce qu'elle se joue à un niveau souvent inconscient, complètement naturalisé. C'est peut-être ce qui explique la stabilité des configurations rituelles formelles, même si leur sens et leur aspect matériel peuvent subir des transformations historiques<sup>19</sup>.

Nous ne pouvons poursuivre plus avant ces développements ébauchés et pouvant apparaître quelque peu mécaniques : ils mériteraient évidemment d'être précisés sur bien des points. Avant de donner quelques exemples de la genèse de ces formes sous Carnot, on peut toutefois donner ici encore un exemple du fait qu'il vaut sans doute mieux rencontrer sur son chemin une manifestation qu'une absence de public ou un public amorphe, ne "pratiquant" pas ou pas correctement la cérémonie.

Lors d'un autre voyage de F. Mitterrand à Issoudun, le chef de l'Etat doit faire face à une manifestation organisée par la C.G.T.<sup>20</sup>. C'est également le cas à Lille. Il est très intéressant de noter qu'une fois la visite terminée, le premier geste de ses principaux organisateurs (le préfet et A. Laignel) est de faire écrire une lettre

---

côté des comportements intersubjectifs codifiés, et non du côté des actions rituelles. Cf. E. Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris Minuit, 1974.

<sup>19</sup> Sur ces questions, cf. notre article cité, « Le rite sans ses mythes ... ».

<sup>20</sup> Sur ce déplacement de F. Mitterrand à Blois et Issoudun, cf. le magazine "24 heures" (Canal +) du 29/06/91 intitulé « Dans la foulée du président ».

aux syndicalistes pour les remercier de leur "bon comportement" durant la visite. Les édiles locaux considèrent ainsi explicitement que la manifestation est restée dans des termes corrects parce que les syndicalistes ont accepté de jouer le jeu en dialoguant pacifiquement avec le chef de l'Etat. A Albi, des paysans acceptent également le dialogue "démocratique" et finissent même par offrir un panier de leurs produits au président<sup>21</sup>. Dans ce cas, la manifestation, loin de subvertir l'ordre de la réception, permet à l'inverse de souligner l'ouverture et l'écoute du chef de l'Etat, autant de qualités dont j'ai déjà souligné qu'elles permettent de rompre avec l'éloignement du pouvoir, entrant parfaitement dans le schéma de rapprochement physique caractérisant la visite (en particulier lorsqu'il y a "cadeau" des manifestants).

Bien entendu, on peut parler ici de manifestation de papier, visant avant tout à faire parler de soi<sup>22</sup>. Les choses deviennent très différentes lorsque les manifestants sont moins conciliants, comme à Blois où des paysans lancent du fumier sur les voitures officielles et rompent ainsi le faste protocolaire et la savante gestion des émotions qui le caractérise, alors que cette rupture n'est pas désirée par ceux qui viennent "paraître en public".

A l'inverse, il arrive que ce soit le chef de l'Etat lui-même qui souhaite assouplir les règles du protocole. Ainsi semble-t-il en être

---

<sup>21</sup> Sur ce voyage, cf. notre mémoire, *Analyse et perception...*, op. cit., p. 66-69.

<sup>22</sup> Témoin ce commentaire (précédant la visite) de *La Dépêche du Midi* du 19/11/1992 qui tend à en minimiser le caractère potentiellement gênant pour la bonne tenue de la visite présidentielle, encore une fois en donnant le sens démocratique de ce dialogue imprévu : « Entre temps, les agriculteurs comme la C.G.T. et peut-être les mineurs n'auront pas laissé passer cette occasion de faire entendre leur voix, même s'il s'agira d'actions plus symboliques que de manifestations au sens fort du terme ».

des premières apparitions publiques du nouveau chef de l'Etat. Jacques Chirac, pour son premier déplacement officiel en province dans son fief corrézien au mois de juin 1995, cherche manifestement à n'être qu'un "président-embrasseur et serreur de main", perpétuant l'image qu'il a développé durant sa campagne d'homme politique proche des gens. Peut-être n'est-il là pas encore président mais toujours un peu candidat ? Toujours est-il qu'il a donné des directives pour rendre le dispositif protocolaire plus discret, au moins dans ses apparitions à la rencontre d'un public.

Une telle tentative avait déjà vu le jour durant le mandat du premier chef de l'Etat républicain à avoir remis au goût du jour la pratique du déplacement provincial : Sadi Carnot.

### **Réduction et jeu protocolaires sous Carnot**

Dans l'obligation normative de ne pas se mettre individuellement en avant, de faire acclamer non pas l'homme mais les institutions qu'il représente, comme il le dit lui-même, Sadi Carnot tente de briser le carcan protocolaire pour mettre en avant la figure d'un "président-citoyen" délégitimant et concurrençant tout à la fois l'image proliférante du général Boulanger<sup>23</sup>.

Dans ce but, il reprend une pratique mise en valeur par Louis-Philippe dans sa volonté de proposer une accessibilité complète du citoyen au souverain : la « réception ouverte ».

---

<sup>23</sup> Pour un panorama général du "tour de France" de Carnot, cf. notre article déjà cité, « Propagande par la vue ... ».

Le rôle de Louis-Philippe dans les transformations des rapports entre le peuple et le souverain dans les voyages de souveraineté apparaît tout à fait important, marquant les premiers pas vers une démocratisation de la visite d'Etat. On peut résumer brièvement les changements intervenus à travers quelques traits : le voyage est perçu par le roi et le président du conseil (Casimir-Périer) comme un moyen de légitimation efficace<sup>24</sup> au sens où il offre une onction populaire à un régime qui rompt avec la continuité dynastique traditionnelle (ni sacre, ni hérédité et pas non plus d'élections) ; mieux même, il doit permettre de s'accorder à l'origine révolutionnaire du régime par l'abandon du pèlerinage au roi et son retournement<sup>25</sup>. De ce fait découle trois autres caractéristiques mises en place par les directives de Casimir-Périer, et ce même si les voyages retrouveront un caractère nettement plus fastueux en 1833 avec l'affirmation du pouvoir et surtout la victoire militaire d'Anvers : une accessibilité et une spontanéité revendiquées dans la relation entre le roi et le public (cf. le "roi-citoyen" des barricades de juillet 1830)<sup>26</sup> ; un financement de

---

<sup>24</sup> Cf. l'effet qui en est escompté par Casimir-Périer : « L'enthousiasme que la présence de Votre Majesté éveille montre combien cette devise de Paix et de Charte que vous avez trouvée au Havre a de l'écho dans le pays. Il faudrait peut-être le leur fournir plus d'une fois, car l'effet en est magique partout [...]. [Votre Majesté] examinera à son retour si un second voyage fait avant les élections, ou avant la réunion de la chambre, ne serait pas utile ». Lettre de Casimir-Périer au roi, AN, AP/300 (IV)/139, cité par Nathalie Veiga, *Les voyages de Louis-Philippe Ier en province*, mémoire de maîtrise d'histoire, Paris I, 1992.

<sup>25</sup> Cf. passage du dais religieux sous Charles X (légitimité divine) à l'estrade laïque sous Louis-Philippe (au dessus de la foule mais légitimité populaire). Le drapeau tricolore devient le symbole majeur des cérémonies.

<sup>26</sup> Cf. la circulaire gouvernementale envoyée dans les départements visités en 1831 : « tout ce qui tend, soit à dénaturer cette expression [de spontanéité], soit à lui donner un caractère de pompe et d'appareil, ne répond pas aux intentions de Sa Majesté », AD 3M328 (Seine-inférieure).

l'accueil royal théoriquement non plus à la charge des municipalités mais à sa propre charge<sup>27</sup> ; enfin une relative laïcisation, Louis-Philippe ayant pour consigne de s'afficher le moins possible aux côtés des autorités ecclésiastiques<sup>28</sup>. Même si toutes ces promesses ne seront pas scrupuleusement respectées dans la réalité, l'évolution apparaît notable.

Bertol-Graivil, journaliste chroniqueur des voyages de Carnot, mentionne ainsi plusieurs fois la mise en place de telles réceptions ouvertes à la préfecture, comme par exemple celle de Grenoble le 20 juillet 1888 à laquelle assistent « des personnes qui appartenaient à toutes les classes de la société ». Elles consistaient donc à ouvrir librement les salons de la préfecture à l'ensemble des citoyens qui désiraient approcher le chef de l'Etat. Les rapports de police semblent confirmer une réelle "ouverture" sociale : « La physionomie de la réception ouverte qui a eu lieu hier soir à l'hôtel de ville de Limoges a été très curieuse. Les habitants qui avaient tenu à y assister étaient si nombreux qu'ils ne pouvaient tous

---

<sup>27</sup> Cf. circulaire gouvernementale de 1831 : « Partout où se rendrait Sa Majesté, elle serait précédée de son service. Elle entend expressément que son séjour ne donne lieu à aucune dépense de quelque nature que ce soit, ni de la part des fonctionnaires publics, ni de celle des communes où elle se propose de s'arrêter », AD (Ht Rhin), 3M180. Cf. également la directive de Casimir-Périer remise au préfet de Meurthe et Moselle le 31 mai 1831 : « Monsieur le préfet est aussi prié de vouloir bien faire réunir toutes les notes à payer pour toutes espèces de dépenses faites à l'occasion du passage du Roi de manière à ce que la personne chargée de les acquitter puisse le faire dans les six heures qui suivront le départ de Sa Majesté. », AD Meurthe et Moselle, 1M676.

<sup>28</sup> Ceci n'est vrai que pour les deux voyages de 1831. A la différence de Charles X, l'entrée royale ne se termine pas à la cathédrale ou à l'église mais à l'hôtel de préfecture. Le *Moniteur Universel* ne mentionne jamais la présence religieuse en 1831, alors qu'il le fait systématiquement en 1833. Le clergé ne bénie plus le drapeau lors des visites. Cf. N. Veiga, op. cit.

défiler devant le président de la République. Monsieur Carnot, accompagné du préfet de la Haute-Vienne, a fait alors le tour de tous les salons où se pressaient les Limogiens, hommes et femmes, dans les toilettes les plus variées. Il y avait beaucoup d'assistants en habit ou en robes très élégantes, mais beaucoup aussi en blouses ou en simples bonnets. Le président de la République s'est entretenu familièrement avec la plupart d'entre eux. Cette prévenance a produit le meilleur effet sur la population. Aussi les acclamations qui ont salué le départ ont-elles été encore plus nombreuses et chaleureuses qu'hier. La foule massée tout le long de la voie, jusqu'à une grande distance de la ville, et malgré la pluie qui tombait à verse, saluait le président en agitant les drapeaux et les mouchoirs aux cris de "Vive Carnot ! vive la République !" »<sup>29</sup>. Néanmoins, il semble que ces réceptions ouvertes se soient faites plus rares après la première année de voyages (on trouve le terme mentionné dans les rapports de temps à autre pour les voyages de 1890, sans que ces moments soient décrits plus en détail), ou peut-être simplement le caractère « curieux » d'une telle pratique s'est-il estompé avec sa banalisation progressive, ne méritant dès lors plus une mention dans les rapports de police. Nous serions plus enclin à penser que l'Elysée y a progressivement mis un terme, en particulier en raison de leur caractère sans doute trop "désordonné" : un autre rapport concernant cette même réception ouverte de Limoges signale ainsi qu' « une foule nombreuse s'est portée dans les salons de la mairie. Cette foule est devenue si compacte que monsieur le président de la République a été dans l'obligation de retarder sa sortie. Cependant, aucun incident n'a eu

---

<sup>29</sup> APP Ba 994. Rapport codé Z36, Périgueux, le 26 avril 1888.

lieu ; la foule était du reste très sympathique »<sup>30</sup>. Peut-être les autorités ont-elles eu peur des désordres potentiels occasionnés par ces réceptions ? De plus, cette accessibilité totale du chef de l'Etat ne rentre sans doute pas complètement dans le schéma de rapprochement physique-distanciation institutionnelle ou protocolaire propre aux voyages présidentiels en province<sup>31</sup>. En ce sens, la "réception ouverte" l'est sans doute trop pour durer puisqu'elle réduit presque à néant les efforts pour placer l'institution dans une position hors norme, au dessus de toutes les autres. Or, on peut le montrer, l'exceptionnalité de la présidence à cette époque réside avant tout dans le domaine de la représentation. Malgré la pression exercée par la norme républicaine sur la pratique du rôle présidentiel, les conditions pratiques et institutionnelles de possibilité d'une telle accessibilité "populaire" n'étaient donc sans doute pas présentes.

Parmi les autres formes de symbolisation du lien citoyen, on peut ensuite citer les moments de délégitimation des anciennes pratiques protocolaires du voyage d'Etat et le travail de distinction à l'oeuvre. Ainsi, les modifications de sens apportées à la remise des clés de la ville durant les visites de Louis-Philippe<sup>32</sup>

---

<sup>30</sup> Rapport du chef de service de la présidence de la République au chef de la police municipale, Agen, le 26 avril 1888, APP Ba 994.

<sup>31</sup> Cf. sur ce point notre mémoire, *Analyse et perception...*, op. cit., p. 103-112.

<sup>32</sup> N. Veiga souligne que seules 14 des 130 villes visitées par Louis-Philippe présentent les clés de la ville au roi lors de l'entrée. A Caen, le conseil municipal n'entérine ce choix que par 16 voix contre 11, tous les membres du conseil n'étant pas présents ; N. Veiga, op. cit., p. 94. A Valenciennes par contre, les clés ont toujours été remises, des inscriptions rappelant cette pratique pour la venue du 1er Consul, de l'Empereur, puis de Charles X, cf. *La feuille de Cambrai* du 12 janvier 1833. A Metz, le maire remet les clés tout en soulignant le caractère désuet, "d'un autre âge", de cette pratique, l'investissant d'un sens nouveau : « Sire, autrefois et selon un antique usage,

rencontrent une nouvelle illustration lors du passage de Carnot à St-Omer : Bertol-Graivil écrit à cette occasion, à partir d'une allusion du discours du maire : « Si l'on n'offre plus au chef de l'Etat les clés de la ville, on a offert à Carnot l'hommage de l'enthousiasme d'une population »<sup>33</sup>. Rappelons néanmoins que ces remises en cause volontaires d'un faste protocolaire trop voyant conservent cette limite inhérente aux lois du genre : même si l'hommage est démocratisé, il s'agit toujours d'un hommage, et l'important est sans doute que la population continue justement à rendre hommage. Comme il est essentiel que l'on continue à offrir une truelle à Carnot lors de la pose de la première pierre d'un chantier, même si elle n'est plus en or, ou encore que l'ancien chef de l'Etat continue d'être l'objet des regards, même s'il ne fait pas couvrir son landau contre la pluie pour se placer sur le terrain du plus grand nombre<sup>34</sup>. Là encore, répétons que l'on se situe bien au coeur d'une configuration relationnelle complexe caractérisant spécifiquement les modalités d'un paraître en public démocratique : un double jeu sur la proximité égalitaire et l'éloignement délégataire.

En divers endroits, Carnot s'attache ainsi à déployer une symbolique démocratique en allant au devant du peuple, montrant

---

ces clés présentées par la servilité étaient le signe doré de l'esclavage. Vous avez paru, sire. Vous avez accepté la couronne populaire, vous avez reconnu nos droits, tout est changé ! Et cet emblème que nous venons vous offrir n'est plus pour nous, sire, que la garantie de notre amour et de notre confiance », in *Le Moniteur Universel*, 13 juin 1831.

<sup>33</sup> E. Bertol-Graivil, *Les voyages présidentiels illustrés. Voyage de monsieur Carnot, président de la République, dans le Pas-de-Calais*, Paris, P. Boyer, 1889, p. 49.

<sup>34</sup> Sur ces autres exemples de démocratisation protocolaire, cf. « Propagande par la vue ... », art. cité, p. 43-46.



ostensiblement que ce n'est pas ce dernier qui vient à lui, et surtout en cherchant à limiter les barrières que représente le protocole pour les spectateurs comme pour la norme républicaine.

A l'inverse, il va jouer de son premier rang protocolaire pour poursuivre le long travail entamé dans l'ombre par Grévy pour institutionnaliser la présidence de la République après ses déboires avec Mac-Mahon. Ainsi, lors des banquets, Carnot peut éloigner du centre qu'il représente ses plus dangereux rivaux : les parlementaires républicains, puisque siègent à sa droite le maire invitant et à sa gauche la plus haute autorité militaire présente. Mieux encore, tout le gouvernement vient souvent l'accompagner lors de ses départs en gare ou l'attend lors de son retour, les ministres l'accompagnant ne jouant qu'un rôle technique, cantonnés sur leur terrain administratif, et étant de plus constamment stigmatisés comme "politiciens", à la différence d'un président "au dessus des partis". Mais le plus bel exemple de la puissance protocolaire de Carnot (de fait, le protocole est peut-être sa seule arme politique) reste sans doute la seule tentative menée par le gouvernement, à notre connaissance, pour passer outre la préséance présidentielle dans le domaine de la représentation.

Lors de la commémoration du centenaire des états généraux à Vizille en juillet 1888, tout le gouvernement, ou plutôt l'ensemble des parlementaires républicains de renom, se rend à Grenoble pour cet événement. Floquet, président du conseil, et Lockroy, ministre de l'instruction, arrivent dans la ville dans la journée du 19 juillet. Cette arrivée volontairement prématurée est contraire à tous les usages. Elle a manifestement pour objet de passer outre la préséance présidentielle. Or, la règle protocolaire stipule qu'on ne peut pas rendre les honneurs à une autre personnalité que le chef de l'Etat lorsque celui-ci se trouve en visite officielle pendant la

durée de celle-ci et même pendant les 24 heures qui précèdent et succèdent à sa venue. Le maire de Grenoble vient néanmoins les accueillir, le préfet, lui, n'envoie que son secrétaire général. Les journaux locaux soulignent tous avec indignation cette faute grave<sup>35</sup>. Bertol-Graivil ne mentionne évidemment pas le fait que les deux personnalités du gouvernement soient présentes pour accueillir le chef de l'Etat lors de son entrée en gare à 11 heures du soir comme un incident. Malgré tout, il souligne un détail très intéressant pour nous : « un punch leur a été offert par plusieurs groupes et comités locaux républicains »<sup>36</sup>. Ne pouvant bénéficier du protocole officiel, stigmatisés politiquement par leur geste, ils n'ont donc eu droit qu'à des "honneurs partisans", aggravant donc leur rupture de fait avec le caractère national donné officiellement à cette célébration.

Pour conclure, nous voudrions poser quelques questions concernant l'analyse du protocole. On l'a compris, le type d'analyse que nous avons tenté de proposer ici suggère une perspective de type anthropologique<sup>37</sup>, et pose du même coup la question des conditions de possibilité aux analogies historiques sauvages que génèrent souvent la notion de rite.

Que dit-on lorsqu'on propose une analogie immédiate entre une visite de F. Mitterrand et une entrée royale au Moyen-Age ?

---

<sup>35</sup> Sur cet incident, cf. Philippe Nieto, *Le centenaire de la révolution dauphinoise. Vizille, un mythe républicain*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988, p. 33-35.

<sup>36</sup> E. Bertol-Graivil, *Les 28 jours du président*, op. cit., p. 97.

<sup>37</sup> Pour autant, il ne s'agit bien évidemment pas de proposer une explication d'ordre an-historique, au contraire. Cf. sur ce point notre article cité, « Le rite sans ses mythes ... ».

Jusqu'où une telle comparaison a-t-elle du sens, alors même qu'Yves Déloye montre ici que le protocole actuel est très exactement le produit historique d'une longue évolution ? Qu'en est-il, en ce qui concerne l'hypothèse soulevée d'une configuration formelle entre la foule en liesse et le chef de l'Etat, de l'historicité des manières d'acclamer et de faire honneur ? Lorsque l'on compare le système français actuel au protocole byzantin ou romain, il y a-t-il annexion métaphorique, « autorité analogique » comme le dit bien Jocelyne Dakhlià à propos des comparaisons transculturelles dans un récent article consacré aux manières d'envisager le traitement de ce qu'elle appelle des lieux communs à différentes aires culturelles<sup>38</sup> ? Peut-on justement considérer les arcs de triomphe analysés par P. Favre comme un topos trans-historique dont il ne s'agit pas d'étudier les filiations et les traces laissées au fil du temps mais au contraire d'identifier en tant que topos pour en saisir les conditions d'émergence et d'élaboration, constater non plus une analogie formelle à des moments différents mais une transformation des liens analogiques faisant de l'arc un objet trans-historique en tant que tel ? Autant de questions qui sont au coeur des analyses consacrées aux modalités du politique en représentation, et qui restent, malheureusement, largement ouvertes à l'issue de cet article.

---

**38** « La question des lieux communs. Des modèles de souveraineté dans l'Islam méditerranéen », in Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 39-61.